



PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE THUIN COMMUNE D'ESTINNES

Administration communale d'Estinnes | Chaussée Brunehaut 232, 7120 Estinnes. ☎064/311.322 📠064/341.490
www.estinnes.be | college@estinnes.be

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
 EN DATE DU 31 MARS 2015**



=====

PRESENTS :

| | | |
|----|---|---|
| MM | TOURNEUR A. ANTHOINE A., GRANDE C., DENEUFBOURG D. MINON C. BRUNEBARBE G., BEQUET P., VITELLARO G.* , GARY F., DELPLANQUE J.P., DUFRANE B., JEANMART V., JAUPART A., MAES J.-M., DEMOUSTIER E, MOLLE J.P., MANNA B., BAYEUL O., VANDEN HECKE J. GONTIER L.M. | Bourgmestre, Echevins, Présidente du CPAS Conseillers, Directrice générale f.f. |
|----|---|---|

*excusés

=====

Le Conseil Communal, en séance publique,

La Bourgmestre-Présidente, A. TOURNEUR, ouvre la séance à 19 h.

La Bourgmestre-Présidente procède ensuite au tirage au sort et c'est C. Minon, Présidente du CPAS, qui est désignée pour voter en premier lieu.

Elle informe qu'après les points portés à l'ordre du jour, il y aura une interpellation citoyenne dont la recevabilité a été décidée lors du collège du 26 mars dernier.

POINT N°1

=====

POP/ELECTIONS.PM

Nombre d'Echevins- abrogation de la décision du Conseil communal du 03/12/2012.

EXAMEN - DECISION

DEBAT

La Bourgmestre-Présidente A. Tourneur annonce l'examen du point n° 1 :

Nombre d'Echevins- abrogation de la décision du Conseil communal du 03/12/2012.

EXAMEN – DECISION

Elle rappelle que le Conseil communal lors de son installation le 03/12/2012, avait réduit d'une unité le nombre d'échevins présents au collège. Considérant que la gestion optimale de la Commune le justifie, il est proposé l'abrogation de cette décision, de sorte que le nombre d'échevins présents au sein du collège communal sera de quatre.

Elle demande aux Conseillers s'ils ont des questions sur ce point.

En ce qui concerne l'ajout d'un poste d'Echevin, le Conseiller B. Dufrane fait la déclaration suivante :

« Nous voilà enfin arrivés à ce premier conseil extraordinaire historique que tout un peuple attendait avec une impatience fébrile.

Historique parce que c'est la toute première fois que notre commune va vivre ce genre d'événement, tellement palpitant, qui soit-dit en passant va encore coûter beaucoup d'argent aux contribuables et aux finances communales et GP le regrette amèrement.

Je reviendrai plus tard sur le sujet tellement passionnant qui nous est offert de débattre et l'enjeu politique, à savoir la motion de méfiance, mais je ne crois pas me tromper quand j'affirme que tout part d'un mensonge, voire d'une immense supercherie dont les électeurs de l'EMC, les propres élus de l'EMC et finalement tous les citoyens ont été victimes. Quand on trompe l'électeur, on peut parier sur son amnésie récurrente, dans 4 ans il aura sorti de sa mémoire qu'il a été ridiculisé, quand on bafoue ses propres troupes, on ne s'étonne pas de leur démission et là on commence à se poser d'autres questions.

Dans un débat télévisé de 2012 et dans la presse, l'annonce de la suppression d'un poste d'échevin avait non seulement fait grand bruit mais surtout séduit une partie de l'électorat. Au lendemain des élections, on allait déchanter. Voici quelques passages choisis :

Un article avait comme titre : « le défi des finances » et on buvait les paroles de la cheffe de file : « Nous avons réussi à faire plus avec moins et nous poursuivrons sur cette voie puisque l'EMC propose de supprimer un poste d'échevin pour les prochaines 6 années de mandature » et la future Bourgmestre en remettait une couche comme pour terrasser ses adversaires dont le MR : « Il n'y a pas que les citoyens qui doivent faire des efforts ».

Deux ans après, le plan foireux capote, un mensonge en rattrape un autre. C'est toujours comme ça quand une thèse repose sur le mensonge. On vit souvent cette expérience dans les écoles, un enfant qui a l'habitude de mentir s'enfoncé à chaque fois par un autre mensonge, de plus en plus grand jusqu'à la rupture.

Après à peine deux ans de mandature, il faut sauver sa peau, on a conduit sa commune dans une telle impasse qu'on n'a alors aucun scrupule à ajouter ce poste d'échevin. Vous avez dit, (ce sont vos paroles, Madame la Bourgmestre, et surtout vos calculs), vous avez dit « l'économie d'un poste d'échevin rapportera à la commune 180.000 € ». Aujourd'hui nous ne ferons plus l'économie de 180.000€ mais au contraire, Estinnes devra déboursier 120.000 € de plus pour réparer un mensonge, c'est un mensonge vraiment cher payé ! 120.000€, c'est la règle de trois que je me suis imposée.

En effet au traitement net de l'échevin, il faut ajouter tout ce qui se greffe autour : couverture sociale, pécule de vacances, prime, assurance RC et protection juridique, assurance mission, frais de déplacement, de représentation, de gsm, cotisation pour les pensions, la liste n'étant pas exhaustive....

N'oublions pas, entre parenthèses, d'ajouter à cette addition le coût de ce minable scénario : toutes les formalités induites comme les copies, les convocations en deux temps, expédiées par porteur, jetons de présence de ce soir pour un conseil extraordinaire, les prestations supplémentaires de la Directrice générale et du personnel communal, les pertes de temps énormes dans la gestion communale quotidienne, le PV qui devra suivre, l'impact énorme au CPAS dû au renouvellement du Collège et au changement du bureau permanent, la perte de temps à la lecture des règlements et des textes légaux qu'il a fallu éplucher... oui, il faut être bien sûr que la procédure légale du lynchage sera respectée , bref il faut voir si la corde du pendu sera assez solide.

C'est historique, mais l'Histoire de notre commune se serait bien passée de cet événement qui ne la flatte absolument pas !

Et quand nous lisons le paragraphe de la délibération qui nous occupe ce soir, je constate de nouveau que l'on veut encore duper le public, duper le citoyen, duper les élus et déjà

duper les futurs partenaires du MR, le mariage commence bien : je lis : « considérant que la gestion optimale de la commune justifie l'abrogation de cette décision de sorte que le nombre d'échevins présents au collège communal sera de quatre » je ne peux qu'inscrire en faux le groupe GP mais aussi tous ceux à qui il reste un soupçon de dignité dans cette assemblée, devant un nouveau mensonge qui vient étoffer un bien triste palmarès.

Je le dis haut et fort : non la nomination d'une quatrième échevine n'a strictement rien à voir avec la gestion optimale de la commune, dans la situation de ce soir, vous n'en avez rien à cirer, elle est juste une manœuvre purement politicienne et aujourd'hui ce que tout le monde constate, y compris vos amis, c'est que vous devez sacrifier toutes les promesses que vous avez faites à vos électeurs, mais surtout aux élus de votre groupe. C'est grave, ils ne vous l'ont pas dit ? Enfin si, je suppose car certains quittent le navire, c'est un signe. Ils en sont les premières victimes, ils en seront demain les prochains déçus surtout si vous continuez à les abuser encore avec de belles paroles et de fausses promesses.

Mais vous êtes constante, et vous développez encore aujourd'hui une politique communale durable, la politique du pouvoir au détriment d'une politique axée sur le bien-être de nos citoyens. »

L'Echevine C. Grande s'adresse ensuite aux conseillers communaux en ces termes :

« Chers membres de l'assemblée du Conseil communal,

Mme Tourneur,

Nous sommes invités à une séance du Conseil communal extraordinaire, pour une situation très particulière pour les électeurs, les citoyens de notre belle commune qui ont voté le 12/10/12. Vous annoncez que vous voulez élargir votre majorité. Non seulement des mensonges circulent depuis le début de la mandature, mais de plus un acharnement incroyable pour arriver tant que possible à rester maître du navire, car vous vous rendez compte que les citoyens ne vous suivent plus.

Fallait-il pour autant ajouter un poste d'échevin ? Ne fallait-il pas retirer 2 échevins de notre majorité EMC et les remplacer par 2 élus d'un groupe politique de l'opposition ? Mais là, vous aviez des soucis ? Ou je me trompe ?

L'assemblée du Collège aurait été 1 cdh, 2 ecp, 2 ... ? (autre liste) La majorité aurait été élargie, et ce, en respectant votre parole donnée aux citoyens. Je me trompe ?

Aussi, pouvez-vous me citer 1 seul point du Conseil communal qui ne serait jamais passé, selon vos désirs, même avec une courte majorité, que vous souhaitiez plus que tout, afin d'être seule à bord ? Personnellement, je n'en vois aucun. Tout a toujours été voté comme vous le vouliez. Pour mémoire :

En 2012, non seulement vous avez joué de vos grands dieux que vous resteriez à la tête d'une majorité homogène, mais vous aviez également précisé que seuls les résultats obtenus entreraient en ligne de compte. Pourtant en arrière des citoyens, le 18/10/12 vous avez fait signer des lettres de démission. (??) Depuis peu, vous vous servez d'arguments peu convaincants. Vos arguments varient d'un jour à l'autre, mais ce qui est certain, c'est que vous me citez comme une brebis galeuse. Pour ma part, ma plus grande déception est d'avoir été trahie par une personne qui me demandait une confiance aveugle. J'aurais espéré que dans notre commune, notre belle entité, jamais nous n'aurions connu ce jeu catastrophique de « la politique politicienne ». Je suis déçue et j'adresse mes excuses envers les citoyens à qui j'ai demandé de faire confiance à la liste. J'y croyais vraiment.

Ce travail, servir notre belle commune, j'y ai toujours mis mon cœur, mes capacités et je continuerai. On vient de me couper en plein travail ! Et vous le savez très bien.

Je pense particulièrement aux écoles, à la crèche, au conseil communal des enfants, aux activités diverses pour nos enfants aussi bien culturelles que conviviales, je pense aussi aux attributions dont j'avais la charge et tout le travail et projets en cours ... le tout, avec des

citoyens et des agents communaux, un personnel, des enseignants de qualité.

Oui, je remercie tout le personnel communal, les enseignants, le personnel encadrant, je remercie énormément les enfants et leurs parents, ce sont des personnes formidables !

En tant que progressiste, je souhaite le meilleur pour notre belle entité. Je fais partie des gens qui font de la politique pour les gens et je rejette les jeux politiques. Je rejette l'exemple qui vient d'ailleurs et qui prend place dans notre belle entité. Rien n'est jamais fini, on peut espérer meilleur pour la prochaine fois. Je rejette la politique du pouvoir, mais je défends avec honneur la politique pour le peuple. Le citoyen d'abord !

Puisque la politique politicienne prend place chez nous, et qu'il est décidé que je cède ma place au bénéfice d'un nouveau mariage, je resterai conseillère communale.

J'accomplirai toujours mon mandat du mieux possible, avec tout mon respect envers tous les estinnois. Je resterai toujours la personne à l'écoute, les citoyens pourront toujours me contacter. Je resterai une personne loyale et juste. Je resterai une personne fière et digne.

Je remercie les citoyens qui m'ont fait confiance depuis le début. Je remercie les citoyens qui me soutiennent dans cette période compliquée et injuste. Je remercie ma famille et mes amis, ils ont été surpris d'entendre les mensonges et reproches formulés à mon égard.

Avant de terminer, je souhaite faire remarquer qu'un beau projet est mis en place pour nos écoles, par nos écoles. Il s'agit : d'un journal de l'école, panneaux devant chaque implantation scolaire, mettre à niveau et correctement un site internet pour nos écoles redirigé vers le site de la commune. Bref, mettre nos écoles en avant plan. Je souhaite que nos écoles aient leur carte de visite tant méritée.

En ce qui concerne le Conseil Communal des Enfants, j'ose espérer que les projets seront menés correctement, et qu'on ne leur apprendra pas comment évincer légalement un élu.

Madame Tourneur, êtes-vous fière de votre forfait ? Aussi bien sur le plan politique que humain ? J'espère que vous ne m'en tiendrez pas rigueur, mais pour ma part, tout ce qui viendra de votre part, tout ce que vous pourrez encore prononcer, et par mauvaise expérience, sachez que je vous croirai plus jamais ! Vous parliez de rupture de confiance ? C'est bien la raison principale de cette motion de méfiance collective non motivée, mais que vous argumentez différemment de jour en jour en jour ? Vous le savez très bien, cette fois êtes allée trop loin.

Madame la Directrice Générale ff,

J'ai reçu un courrier de la part d'une jeune estinnoise, il s'agit d'un cv, j'ai le plaisir de vous le remettre. Je vous demande de tenir compte de ce que je dois au niveau des copies effectuées pour mon compte personnel. Je vous remets également la clef de l'administration communale. Je félicite l'ensemble du personnel communal pour leur travail, en qui j'ai toujours pu compter. Ce fut une expérience enrichissante, je n'oublierai jamais .A vous tous, à nous tous chers mandataires, je souhaite un bon travail, un travail mettant les estinnois à l'honneur. N'oublions pas, nous sommes leurs élus. Merci à tous. »

La Bourgmestre-Présidente A. Tourneur répond que le programme de l'EMC prévoyait en 2012 un échevin en moins et a été respecté. A cette époque les groupes GP et MR estimaient que ce n'était pas une bonne idée. Quant à un changement en interne pour les échevines, cela a été suggéré, les échevines voulaient céder leur place, cependant elles accomplissent un bon travail, cette proposition a donc été rejetée. Le nouveau partenaire MR a des exigences et demandent deux postes. La majorité EMC est très serrée, les échevins ont été proposés par le groupe.

L'Echevine C. Grande répond qu'elle reste Conseillère communale. Elle relève que depuis le début, en sa qualité d'échevine, elle n'a pas été informée de toutes les réunions qui se sont tenues. Il ne peut donc s'agir de désintéressement ou d'absence puisqu'elle n'était pas

prévenue.

La Bourgmestre-Présidente A. Tourneur rappelle que les réunions sont décidées en collège et qu'elle a relevé 24 absences aux séances du Collège communal sur 51 en 2014.

L'Echevine C. Grande répond qu'il s'agissait d'absence justifiée par la maladie. Elle relève également des absences de la Bourgmestre.

La Bourgmestre-Présidente A. Tourneur répond qu'elle en totalise 4 et non 24.

Vu la délibération du Conseil communal en date du 3 décembre 2012 décidant de réduire d'une unité le nombre d'échevins présents au sein du collège communal ;

Considérant que le nombre d'échevins que comptent les communes est prévu à l'article L 1123-9 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que la commune d'Estinnes compte au 01/01/2015 7.682 habitants et que dès lors, le nombre d'échevins fixé par l'article L 1123-9 est de 4 échevins ;

Considérant que l'article L 1123-8, § 1^{er}, du même Code énonce en son alinéa 3 que « *le conseil communal peut décider de réduire d'une unité le nombre d'échevins présents au sein du collège communal prévu à l'article L 1123-9* » ;

Attendu que le Conseil communal avait usé de cette faculté lors de la séance du 03/12/2012 ;

Considérant que la gestion optimale de la Commune justifie l'abrogation de cette décision de sorte que le nombre d'échevins présents au sein du collège communal sera de quatre ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L 1123-9 ;

Au vu de ce qui précède :

DECIDE A LA MAJORITE PAR 13 OUI 5 NON (CG, BD, JPD, OB, PB)

- D'abroger la délibération du conseil communal du 3 décembre 2012 en ce qu'elle réduisait d'une unité le nombre d'échevins présents au sein du collège communal prévu à l'article L 1123-9.

POINT N°2

POP/ELECTION.PM

Conseil communal – Motion de méfiance collective à l'encontre du Collège communal déposée par les groupes politiques EMC et MR.- Adoption - Nouveau pacte de majorité
EXAMEN - DECISION

DEBAT

La Bourgmestre-Présidente A. Tourneur annonce l'examen du point n° 2 :

Conseil communal – Motion de méfiance collective à l'encontre du Collège communal déposée par les groupes politiques EMC et MR.- Adoption - Nouveau pacte de majorité - EXAMEN - DECISION

Elle rappelle que c'est l'article L 1123-1 qui organise la procédure d'adoption d'un pacte de majorité, que le pacte initial a été modifié le 11 mars 2013 suite à la démission de M. Jaupart le 18 février 2013. Une motion de méfiance collective à l'encontre du Collège a été déposée le 18 mars 2015 entre les mains de la Directrice générale f.f. ; elle est recevable et est soumise au Conseil communal 7 jours francs après son dépôt auprès de la DG. Les membres du Collège ont été informés qu'ils disposent de la faculté de faire valoir, en personne, leurs observations devant le Conseil et en tout cas, immédiatement avant que n'intervienne le vote. La Bourgmestre-présidente passe la parole au Conseiller P. Bequet.

Le Conseiller P. Bequet déclare :

« Je vais recadrer avec les termes exacts les propos récurrents dont nous abreuve l'actuelle majorité depuis des mois. Vous savez qu'à Estinnes quand quelque chose ne va pas, c'est à cause de GP! Y compris lorsqu'un conseiller communal de la majorité démissionne. Je ne vais pas jouer mon Calimero mais je vais simplement remettre les pendules à l'heure. Si j'ai bien compris, vous reprochez à Madame Grande son manque d'implication et de disponibilité ! En matière d'implication, il faut cependant admettre que si je consulte la liste des mandats publiée le 14 août 2014 au MB, il apparaît que Madame Grande et Monsieur Anthoine sont les seuls membres du Collège à ne pas cumuler les mandats et qu'ils sont les seuls quotidiennement disponibles, comme c'était le cas au temps d'E. Quenon. Par contre, avec au minimum 5 - 3 et 3 mandats, cumulés avec un travail en dehors, je me pose les questions suivantes : Combien d'heures par semaine passez-vous à la commune ? Combien d'heures pouvez-vous consacrer à votre travail de gestionnaire communal quand on voit ces cumuls ?

Dans ce cadre-là, il faut donc admettre que vos reproches concernant l'échevine sortante ne sont pas convaincants. Ensuite, avec d'autres mots, façon d'ailleurs plus hypocrite de dire les choses, vous lui reprochez aussi son incompétence et c'est pourquoi vous êtes allées chercher de l'aide auprès de l'opposition constructive, le MR en l'occurrence. Et aujourd'hui ses élus signent, en bons petits soldats qu'ils sont devenus, ce déni de démocratie que représente cette motion de méfiance ! Mais au fait, qu'a-t-il à lui reprocher, le MR, lui qui n'a jamais collaboré avec l'intéressée. Et elle a la mémoire courte l'opposition constructive !

Avide de pouvoir, elle a vite fait d'oublier la gifle infligée à Isabelle Marcq ! Mais ne dit-on pas « Qui se ressemble s'assemble » ! Et quand on lit dans la presse les propos récurrents de la bourgmestre sur l'opposition constructive, laissez-nous rire. Nous avons ici le PV de la réunion du MR estinnois du 8 décembre 2014, réunion préparatoire du CC du 15 décembre, conseil qui comprenait notamment le budget et la convention Windvision. Excusez du peu ! Pour rappel, 2 minutes et quelques secondes par point de l'ordre du jour du conseil communal, lecture, délibération et vote compris.

Y a pas à dire, elles avaient le vent en poupe la majorité et l'opposition constructive !

Pour rappel, GP n'était pas présent à ce conseil ! Comme dit en préambule, nous allons donc remettre les pendules à l'heure en vous donnant une petite idée de cette opposition constructive MR.

Dans le PV du MR, que lit-on au sujet du budget

je cite : « On se rend compte de notre incapacité à analyser correctement le budget. Il

faudra que quelqu'un s'y mette ! »

C'est peut-être risible mais c'est grave car demain ils vont gérer la commune ! En fait de construction la bourgmestre devrait plutôt parler d'un mikado, comme celui de Mons ! Mais vous êtes Quatorze et à Mons c'était (Arne) Quinze !

Et au sujet de la convention Windvision, nous lisons :

□ Art. 2.1 : « Il n'est pas normal que le montant annuel forfaitaire que Windvision s'engage à verser à la Commune d'Estinnes ne soit pas indexable. »

□ Art 2.3 (anciennement 2.2) La référence à l'article 1794 du code civil qui est relatif au contrat d'entreprise n'est pas adéquate, puisque Estinnes n'est pas une entreprise et qu'il ne s'agit donc pas d'un contrat d'entreprise. Il faudrait même reformuler l'article plus simplement de façon à garantir à la Commune, la réception des montants prévus dans la convention.

□ Art. 3.2 : Le droit de véto de WindVision est trop étendu et devrait se limiter aux projets qui ne rentrent pas dans le canevas des projets décrits à l'article 3.1.

□ Art. 6, &3 : Les montants payés par Windvision en application de la présente convention ont été calculés de manière à préserver la (et non le) rentabilité du Projet. dans l'hypothèse où, pour des motifs économiques, le sponsoring prévu au titre de la présente convention ne serait plus justifié ou désirable.»

Il n'est pas normal que la Commune puisse potentiellement être privée de tout retour financier par rapport au parc éolien qui se trouve sur son territoire.

En outre, l'article 8 exclut l'attribution d'une indemnité ce qui risque de poser problème en cas d'abus de Windvision en fin de contrat.

De nouvelles remarques peuvent être formulées

□ Art 3.4, 1er alinea, disposition pas assez précise : est-ce qu'une demi-page devra être consacrée à chaque projet ? Le libellé le laisse penser. Si c'est le cas, et s'il y a plusieurs projets en cours, le bulletin communal ne sera plus qu'une pub à Windvision.

Il est malheureusement trop tard pour faire les remarques !

Abstention : on ne veut pas voter contre parce qu'il y a urgence mais plusieurs points de la convention sont trop favorables à Windvision (en citer quelques-uns).

Et finalement vous votez POUR et en plus, dans la presse, vous osez dire des âneries du genre que la convention est renégociable et que «le droit de regard dénoncé par GP nous paraît peu dérangeant.... »

Vous admettez quand même que ce commentaire est en parfaite contradiction avec votre PV de la réunion, que vous dites tout et son contraire et que vous n'avez rien compris !

Enfinement entre les éoliennes et les girouettes la différence c'est que les premières produisent quelque chose !

Par contre la majorité actuelle EMC sait très bien le pourquoi de cette alliance, elle qui va tirer les ficelles et mener le groupe MR par le bout du nez ! Voilà recadré avec des termes exacts, le fond de cette mascarade !

Et je vais m'adresser à certains qui se reconnaîtront pas à leur conscience car j'ai maintenant la preuve qu'ils n'en ont plus ! Rien que pour plaire à la bourgmestre, sans vergogne, ils ont parjuré leur camarade colistière avec qui ils ont fait campagne, main dans la main ! Que l'électeur juge ! Et qu'ils ne viennent surtout pas s'abstenir ou voter « NON » lors du vote qui va suivre ! Ca ne leur apporterait que du discrédit supplémentaire !

Et je vais finir ma diatribe en m'adressant plus spécialement à vous Madame la Bourgmestre, vous qui avez pourri la politique communale, du jamais vu sur Estinnes et qui maintenant salissez et insultez la démocratie !

Et c'est d'ailleurs un piètre exemple que vous montrez aux jeunes du conseil communal des

enfants ! Et pour tout ce mépris, le groupe GP vous décerne une AOC ! Et pour ceux de votre groupe qui n'auraient pas compris, une Appellation d'Origine Contrôlée ! »

Le Conseiller B. Dufrane prend alors la parole sur ce point :

« Avec ce point, nous voilà au cœur du débat qui est le fruit, si tant est que l'on puisse écrire qu'il y ait quelque chose de fructueux, le fruit dis-je de querelles dignes des cours d'école froebélienne, de chamaillis lamentables, de véritables crépages de chignons, de rixes intestines, de lavages de linge sale entre membres d'une majorité que l'on disait si soudée, si prometteuse, si fière de sa courte victoire et qui attendait l'opposition de pied ferme. Et je relis avec délectation ces mots qui martèlent encore nos tympanes : « Plus l'opposition sera dynamique, et plus nous aurons à cœur de relever le défi pour le bien du citoyen »-fin de citation. Aujourd'hui il faut rappeler au public que cette opposition que la presse écrite comme télévisée qualifie de « cassante » derrière les propos de la bourgmestre, il faut rappeler que cette opposition est simple spectatrice d'un bien triste et pitoyable combat, surtout entre des dignitaires du Collège communal. GP compte les points comme l'écrit une journaliste dans ses colonnes et nous sommes en train de nous demander, en gens raisonnables, quand nous allons devoir distribuer les gants de boxe.

En venant à ce conseil extraordinaire, je me demandais comment j'allais aborder le sujet. Par un show ? Non, la bourgmestre m'a dit que je ne pouvais plus faire de show et, comme elle en 2012, je promets à tout le monde que je n'en ferai plus jamais. Allais-je alors faire rire le public ? GP fait rire le public. J'avais dans mes placards - on a tellement de choses dans les placards- j'avais dans mes placards une histoire marrante : « la parabole du rutabaga, oui la parabole du rutabaga ».

Mais je me suis ravisé, l'affaire est loin de faire rire, et le moment est mal choisi, c'est une semaine sérieuse, une semaine sainte, avec son mauvais procès, son verdict orienté, la crucifixion d'un innocent et qui sait la résurrection, mais ça, il faut vraiment y croire.

Ce qui me rassure pour mes amis du MR c'est qu'ils peuvent dormir sur leurs deux oreilles, les voilà tranquilles pour... un an et demi, ah non, pas jusqu'en 2018, la prochaine motion de méfiance c'est dans un an et demi et si vous avez le bonheur d'atteindre le 30 juin 2017, vous êtes « sauvés ».

Ne me dites pas que vous avez déjà oublié qu'Isabelle MARCQ a essuyé une claque monumentale lors de la constitution des listes ? Auriez-vous oublié que l'EMC l'a éjectée, alors qu'elle avait été une échevine compétente, avez-vous oublié qu'elle a été snobée au lendemain de ces mêmes élections par la toute-puissance et l'ambition politique de notre bourgmestre ? Avez-vous enfin oublié les propos de la bourgmestre qui répétait qu'elle avait tous les atouts, toute seule, dans son jeu pour les 6 ans à venir ?

Donc il n'y a pas de quoi rire, ce que je vais me garder de faire.

Et Madame Grande, car c'est d'elle dont on parle évidemment ? Je pense avoir lu et entendu qu'on lui reprochait ses absences aux réunions du Collège, principal grief à son encontre. Je ne défends pas Mme Grande, je ne suis pas son avoué. Mais je lui avais pourtant dit avant les élections qu'elle allait comprendre un jour et ce jour, solennel, est arrivé...

Je ne sais pas si l'on peut être malade au Collège mais je sais comme tout le monde, que Mme Grande a connu une période où sa santé était précaire, ce que s'est empressé d'aller constater un émissaire jusque dans sa chambre d'hôpital, si mes souvenirs sont exacts.

C'est tellement délicat comme démarche qu'elle vaut la peine d'être rappelée. Donc quand un échevin est absent pour raison de maladie, il ne peut pas être remplacé, c'est bien ça que nous devons comprendre ? Donc c'est pour cette même raison que les échevins ont dû signer une lettre démission en blanc ? C'est ça que nous devons comprendre ? Je voudrais quand même que l'on explique au public et aux élus cette pratique élégante et raffinée qui,

comme je l'ai lu dans la presse, est une pratique courante ? Je me dis qu'il doit quand même y avoir des pratiques courantes qui mènent à Jamioulx ! C'est dangereux la vie scabinale finalement ! C'est ça que nous devons comprendre ?

Et que voulait dire alors cet élu de la majorité qui écrivait sur les réseaux sociaux : je cite « ...tous les membres du collège communal passent plus d'une fois à la commune. La journée du jeudi est la grosse journée pour le collège Je pense que tu minimises le travail des membres du collège... tu veux que tous les membres du collège pointent leurs heures ? Je te préviens la pointeuse va chauffer et il faudra acheter du bon matériel », conclut cet élu qui doit s'y connaître en matière de pointeuse.

Est-ce que cela veut dire que les reproches envers Mme Grande sont tellement faux ou si dérisoires que le laisse supposer cet élu qui semble être une excellente source et être au courant de tout ?

Est-ce que ces reproches futiles à son encontre ne seraient qu'un simple prétexte pour trouver une faute et la « foutre dehors » ? Excusez mon vocabulaire châtié mais il est à la hauteur de la perfidie de la situation. Et dans quel but s'il vous plaît mettre cette échevine hors-jeu ? Pas uniquement pour la tromper –j'ai hésité avec un autre verbe- la tromper avec le MR ? Ce n'est pas le mariage en secondes noces quand même qui est la base de toute l'histoire ? Rassurez-nous. Il y a certainement d'autres raisons bien plus graves pour en arriver à ce stade ? On voudrait comprendre. Ah, oui, on lui fait un second reproche, existentiel qui est la goutte qui fait déborder le vase, je présume. Je l'ai lu dans la presse et je l'ai entendu sur ACTV : à la rentrée des classes elle était absente. Vous vous rendez compte de l'ignominie ? Mais je voudrais poser une question pour bien comprendre la gravité de la chose. Combien y-a-t-il eu de 1^{er} septembre après les élections ? 2 je pense et bien sûr, c'est ce qui met l'enseignement communal en péril ! C'est cela que nous devons comprendre ? Mais de qui se moque-t-on ? J'ai organisé 33 rentrées scolaires sans voir une seule fois un membre de mon P.O. Et je suis passé de 42 élèves à 320, avec nombreux clausus. Vous voyez, les membres du PO n'ont que très peu mais vraiment très peu d'influence sur la santé de leur école. La preuve ? Le personnel de mon ancienne école est incapable aujourd'hui de citer le nom d'un membre du PO, ce qui n'empêche l'école de faire le plein. La direction et son personnel, en revanche, sont les dopeurs de santé de leur institution. Le PO, est là pour épauler, pour contrôler l'organisation. C'est d'ailleurs pourquoi, j'ai mené la vie dure à l'échevine avec succès car depuis, la COPALOC, qui est l'organe par lequel passe toute l'organisation d'une école, la COPALOC se réunira plus souvent, et surtout se réunira à des dates stratégiques. Ça, c'est une victoire de GP qui a fait vraiment avancer les choses.

Nos réactions constructives ont trouvé enfin écho, je m'en réjouis. On a finalement une COPALOC utile et efficace grâce à notre insistance et je ne vais pas me gêner de le dire, grâce à notre compétence conjugée de Jean-Yves Desnos et moi-même au service de l'école. Quand en fin septembre 2014 les problèmes ont surgi entre les implantations d'Estinnes-au-Val et d'Estinnes-au-Mont, et la perte du ½ emploi, la présence ou l'absence de l'échevine au 1^{er} septembre n'avait aucune incidence, c'est donc faux de dire que l'échevine était responsable de quoi que ce soit.

Ce que nous avons constaté cependant c'est que le jour où les parents se sont rendus dans les classes pour crier leur mécontentement, l'échevine était bien là, isolée, soutenue par la seule présence de la directrice générale. Elle attendait une autre présence qu'elle aura d'Albert et c'est parce que le président de GP, M. Mabile, lui-même, a exigé que l'on rappelle Mme la Bourgmestre d'urgence, que celle-ci est arrivée enfin après avoir donné ses cours. Un peu court comme argument pour charger son échevine de tous les maux à moins que ce ne soit pour justifier un lynchage programmé.

Je ne suis pas le seul à penser que la mise à pied aurait débuté quand l'échevine a voulu

s'opposer à la destruction pure et simple du bâtiment de l'école de Peissant.

Et ici, je me tourne vers mes amis du MR, j'espère que vous n'avez pas oublié que vous avez défendu que l'on détruise cette école avec nous et j'espère que vous ne direz pas demain que la bourgmestre n'a jamais voulu nous faire croire que le bâtiment était instable, qu'il fallait l'abattre et que malgré les études convergentes de 2 bureaux réputés, elle a commandé une troisième étude qui a coûté très cher, pour en arriver à la même conclusion que les deux autres ? Quand la Bourgmestre reviendra sur ce dossier ou sur ce genre de suppression d'implantation, aurez-vous l'audace de vous y opposer ?

En conclusion, je crois que le problème de notre commune, ce n'est pas l'échevine.

Le problème, je vais vous dire où il est : avant les fusions et jusqu'en 2012, nos communes et notre entité étaient gérées par des citoyens au service de la commune et de tous les citoyens. Aujourd'hui, nous trouvons à la tête une politicienne. Et la preuve c'est que la situation malsaine que la majorité impose à notre commune, la motion de méfiance, le renouvellement du pacte de majorité, tout a été réglé par les instances des partis et même par les Ministres qui ont déjà tellement de mal à gérer le pays et notre Wallonie.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Et pour mes collègues du MR, je leur dis que ce qui leur arrive n'a rien d'une victoire citoyenne, c'est une victoire purement politique pour le sauvetage in extremis d'une majorité devenue vacillante, par conséquence.

Et que l'on n'invente pas que le problème c'est l'opposition, bien que l'on ait voulu le faire croire aux citoyens. Pensez-vous, réellement, une seule seconde que la démission d'un élu de l'EMC soit due à la pression de l'opposition ?

Si c'est oui, vous dites ça à un cheval de bois et il vous donne un coup de patte. Et si c'est oui, attendez-vous à ce que le groupe GP durcisse sa position pour en faire démissionner d'autres ! C'est un bon tuyau pour nous et on vous en remercie. J'ai revu comme beaucoup j'espère, le débat télévisé de 2012. Il est vrai qu'à côté de la bourgmestre, on ne fait peut-être pas le poids pour faire avaler des couleuvres aux citoyens. Tout est étudié, l'attitude, le timbre de la voix, les mots choisis, les phrases assassines, le débit. A vous entendre, vous vendriez des désherbeurs thermiques en Alaska. Je me souviens de ce débat : les éoliennes auront une taxe comme à Dour et à Bastogne, raté, il n'y aura pas de perte d'emploi au CPAS, il y en a eu 10 ! Quel drame social ! Raté ! on supprimera un poste d'échevin pour faire des économies pendant 6 ans, raté ! et on n'ouvrira jamais notre majorité ni avec GP ni avec le MR, fièrement répété après le scrutin, raté !

Il n'a pas fallu attendre plus de 2 ans pour que toutes ces promesses s'envolent.

Ah, j'oubliais, un politicien ne ment pas, il n'est pas tenu de respecter sa parole... vous comprenez, les circonstances ! Et comme on n'engage pas sa propre responsabilité quand on promet ce que l'on ne tiendra jamais... je vous laisse juges, voilà où nous en sommes et je le redis indépendamment de la volonté de notre groupe GP. N'oubliez surtout pas ça, nous n'avons jamais souhaité cette situation dégradante, c'est vous qui l'avez provoquée. Le groupe GP ne fait que constater ! Allez, il n'y a plus rien à voir, circulez et... circulez, Carla Grande ! »

Quant à sa disponibilité, la Bourgmestre-Présidente A. Tourneur répond qu'elle est à l'aise. Elle est présente à la commune le lundi matin, le mardi après-midi, le mercredi et le jeudi toute la journée et le samedi avant midi. De plus, elle préside à la zone de police et les réunions se passent le soir ainsi qu'à la CUC. Elle rappelle que certaines échevines ont pris un congé politique. Ce n'est pas la disponibilité qui est reprochée à Mme Grande mais son implication, on peut être présent physiquement et ne pas s'intéresser à suivre ce qui se passe. Quant à son implication personnelle, elle a dû effectivement se déplacer en urgence lors de la rentrée scolaire car sa présence a été requise pour parler aux parents de l'école. Elle rappelle qu'en ce qui concerne l'école de Peissant, Mme Grande ne s'était pas opposée

puisque'il était projeté d'améliorer l'école de Fauroeux et de permettre aux enfants d'intégrer cette école.

La Bourgmestre-Présidente A. Tourneur demande aux membres du collège s'ils ont des observations à faire valoir avant le vote.

La Présidente du CPAS C. Minon précise :

- Qu'au niveau de la disponibilité, elle continue son métier mais qu'elle a réduit son temps de travail d'un mi-temps
- Elle assume pleinement son mandat, ses prédécesseurs avaient également continué leurs activités
- Au niveau de la perte d'emploi au CPAS, tout a été fait pour l'éviter, un travail a d'ailleurs été mené avec les syndicats. Il s'agit d'un drame social, elle en est bien consciente. Elle avait d'ailleurs des contacts réguliers avec le personnel conscient des difficultés.

Le Conseiller B. Dufrane rétorque que ça aurait dû être dit lors du débat télévisé. Dire la vérité, c'est primordial.

Le Bourgmestre-Présidente A. Tourneur répond que l'on ne peut annoncer n'importe quoi. L'objectif était de sauver un maximum d'emplois mais entre la volonté et la réalité du terrain, il y a une nuance.

L'Echevine D. Deneufbourg précise qu'en ce qui concerne l'émissaire, il s'agit de quelqu'un qui avait un lien d'amitié avec C. Grande, il n'a jamais parlé de ses visites. C'est une personne intègre et de confiance.

Au niveau de sa disponibilité, elle a réduit son temps de travail. Elle estime qu'il est sain d'avoir un emploi à côté de son mandat.

Elle met tout ce qu'elle peut en temps et en énergie pour ce mandat. Elle n'a jamais refusé les contacts et les réunions. La situation n'est pas facile, il n'y a rien à gagner pour personne. Néanmoins, la situation était arrivée à un tel stade que le travail était pénalisé.

Au niveau de son engagement, elle travaille en équipe pour développer des projets et un programme ensemble. Le huis clos du collège n'était plus respecté, les échanges sont donc devenus difficiles ; cependant, le travail a continué en essayant de garder un lien. Il n'est pas question de plaire ou d'être aimé par ses collègues, mais de réaliser un travail collégial et de tenir son engagement. Sa volonté est d'aller de l'avant, de maintenir son engagement et de faire au mieux avec les autres membres de l'équipe.

L'Echevine C. Grande répond qu'elle espère que l'esprit de travail sera bon. Elle met en cause :

- le report ou l'annulation par les autres membres du Collège de certains de ses projets, par exemple les stages pour jeunes en raison de la proposition tardive
- le fait que les points se rapportant à ses compétences étaient systématiquement pointés et discutés
- la futilité des justifications motivant le report ou l'annulation de ses projets
- l'immaturation incroyable des autres membres du collège
- la mauvaise ambiance régnant au sein du collège
- par rapport à son manque de disponibilité et d'implication, elle rappelle avoir été absente pour cause de maladie voici plus d'un an et se demande quelles raisons

motivent la motion de méfiance actuelle et l'absence de réaction au moment de ses congés de maladie

La Bourgmestre A.TOURNEUR réagit et précise que Mme Grande n'a pas compris le travail d'équipe à mener par le Collège communal. Elle lui reproche son attitude, certains faits survenus au collège ainsi que la lettre envoyée par l'avocat qui ont entraîné une rupture de la confiance.

L'Echevine D. Deneufbourg intervient et précise qu'au niveau du collège, un fonctionnement sain postule un arrêt sur les points qui posent problème. Des points qui se rapportent à ses compétences ont également été reportés. Les points ont été reportés parce qu'ils n'étaient pas finalisés. En ce qui concerne le point relatif au stage, il a été reporté car l'assurance n'était pas prévue, ce qui n'est pas futile mais une question de responsabilité.

La Conseillère F. Gary intervient et précise les motifs qui ont animés le MR pour rejoindre la majorité. Il s'agit d'une décision raisonnée. Ils ont choisi de s'associer, ont pesé le pour et le contre en recherchant une représentation équilibrée, tout en visant une majorité stable. Elle constate une convergence de programme. En ce qui concerne l'école de Peissant, ils garderaient aujourd'hui la même position. En ce qui concerne le sponsoring Windvision, et vu l'augmentation du sponsor, ils ont décidé de dire oui. Elle rappelle qu'on risquait de perdre l'argent.

La Présidente de CPAS C. Minon rappelle que la réunion de la commission devait être un travail sur le texte de la convention.

La Bourgmestre-Présidente A. Tourneur rappelle à ce propos qu'en matière de coût, la commune devra supporter les frais d'avocat pour le recours au Conseil d'état.

Le Conseiller B. Dufrane insiste sur le fait qu'au débat télévisé, elle prônait la taxe.

Pour la lettre au Collège, l'Echevine C. Grande précise que la Directrice générale n'était pas là. Ce courrier a été rédigé pour demander d'éviter que les séances ne tournent mal.

La Bourgmestre-Présidente A. Tourneur précise que la Directrice générale a dû sortir.

Le Conseiller P. Bequet rétorque que « quand on veut battre son chien, on trouve un bâton ».

La Conseillère E. Demoustier répond que la motion de méfiance n'est pas contre Mme Grande mais contre le Collège. Elle se demande également comment le Conseiller a reçu le PV de la réunion du groupe MR pour la préparation du Conseil communal du 15/12/2014.

L'Echevine C. Grande déclare qu'une motion de méfiance individuelle aurait été plus adaptée.

Vu l'article L1123-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant la procédure d'adoption d'un pacte de majorité pour la constitution du Collège communal ;

Vu le résultat des élections du 12 octobre 2012 duquel il résulte que les groupes politiques du Conseil communal sont constitués de la manière suivante :

- Groupe EMC : 10 membres
- Groupe GP : 5 membres
- Groupe MR : 4 membres

Vu la délibération du Conseil communal du 03 décembre 2012 décidant d'adopter le pacte de majorité, signé par le Groupe politique EMC déposé entre les mains de la secrétaire communale le 23/10/2012, stipulant l'identité des membres du Collège communal comme suit :

Bourgmestre : Madame TOURNEUR Aurore

Echevins : Monsieur JAUPART Michel, 1^{er} échevin

Madame GRANDE Carla, 2^{ème} échevin

Madame DENEUFBOURG Delphine, 3^{ème} échevin

Monsieur ANTHOINE Albert, président pressenti du CPAS ;

Vu la délibération du Conseil communal de ce jour décidant d'abroger la délibération du Conseil communal du 03 décembre 2012 en ce qu'elle réduisait d'une unité le nombre d'échevins présents au sein du Collège communal prévu à l'article L1123-9 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 18 février 2013 acceptant la démission de Monsieur Jaupart Michel en qualité d'Echevin et de Conseiller communal à dater du 18 février 2013 ;

Vu la délibération du Conseil communal en date du 11 mars 2013 adoptant l'avenant du pacte de majorité déposé le 21 février 2013 auprès de la Secrétaire communale faisant fonction et désignant l'identité du premier échevin et du président du CPAS comme suit :

- Premier échevin : Albert ANTHOINE
- Présidente du CPAS : Catherine MINON ;

Vu la motion de méfiance collective déposée à l'encontre du Collège communal par les groupes politiques EMC et MR en date du 18 mars 2015 entre les mains de la Directrice générale f.f.;

Considérant que cette motion de méfiance collective est recevable en ce sens qu'elle répond aux dispositions de l'article L1123-14 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation à savoir que cette motion :

- Est déposée par la moitié au moins des Conseillers de chaque groupe politique formant une majorité alternative ; (article L1123-14 §1^{er} du CDLD) ;
- Est déposée par la moitié au moins des Conseillers de chaque groupe politique participant au pacte de majorité ; (article L1123-14 §1^{er} du CDLD) ;
- Est signée par les personnes qui sont présentées au Collège communal

- A été déposée dans le respect des délais prévus à l'article L1123-14 §3 à savoir :
« Une motion de méfiance concernant l'ensemble du Collège ne peut être déposée avant l'expiration d'un délai d'un an et demi suivant l'installation du Collège communal.
Aucune motion de méfiance concernant l'ensemble du Collège ne peut être déposée après le 30 juin de l'année qui précède les élections. »
- Présente un successeur au Collège ;

Considérant que la motion est soumise au Conseil communal au moins 7 jours francs après son dépôt auprès de la Directrice générale faisant fonction (art. L1123-14 du CDLD) ;

Considérant que la Directrice générale faisant fonction a adressé sans délai le texte de la motion de méfiance à chacun des membres du Collège, du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale et qu'elle a porté le dépôt de cette dernière le 18/03/2015 à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale conformément aux dispositions de l'article L1123-14 du CDLD ;

Considérant que le Conseil communal apprécie souverainement, par son vote, les motifs qui fondent la motion de méfiance (art L1123-14 du CDLD) ;

Attendu que les membres du Collège ont été informés qu'ils disposent de la faculté de faire valoir, en personne, leurs observations devant le Conseil et en tout cas, immédiatement avant que n'intervienne le vote ;

Vu les observations émises par :

Mme Aurore TOURNEUR, précise que :

- Mme Grande n'a pas compris le travail d'équipe à mener par le Collège communal
- Elle met en cause son attitude et notamment, certains faits survenus au collège ainsi que la lettre envoyée par l'avocat ont entraîné une rupture de la confiance

Mme C. Minon précise :

- Qu'au niveau de la disponibilité, elle continue son métier mais qu'elle a réduit son temps de travail d'un mi-temps
- Elle assume pleinement son mandat, ses prédécesseurs avaient également continué leurs activités
- Au niveau de la perte d'emploi au CPAS, tout a été fait pour l'éviter, un travail a d'ailleurs été mené avec les syndicats. Il s'agit d'un drame social, elle en est bien consciente. Elle avait d'ailleurs des contacts réguliers avec le personnel conscient des difficultés.

Mme Delphine DENEUFBOURG précise que :

- au niveau du collège, un fonctionnement sain postule un arrêt sur les points qui posent problème
- des points qui se rapportent à ses compétences ont également été reportés
- les points ont été reportés parce qu'ils n'étaient pas finalisés

- le stage a été reporté pour une question d'assurance, ce qui n'est pas futile mais une question de responsabilité ;
- Au niveau de sa disponibilité, elle a réduit son temps de travail Elle estime qu'il est sain d'avoir un emploi à côté de son mandat. Elle met tout ce qu'elle peut en temps et en énergie pour ce mandat. Elle n'a jamais refusé les contacts et les réunions. La situation n'est pas facile, il n'y a rien à gagner si l'on arrive à un stade où on ne peut plus travailler.
- Au niveau de son engagement, elle travaille en équipe pour développer des projets et un programme ensemble. Le huis clos du collège n'a pas été respecté, les échanges sont donc devenus difficiles ; cependant, le travail a continué en essayant de garder un lien. Il n'est pas question de plaire ou d'être aimé, mais de réaliser un travail collégial et de tenir son engagement. Sa volonté est d'aller de l'avant, de maintenir son engagement et de faire au mieux avec les autres membres de l'équipe.

Mme Carla GRANDE met en cause :

- le report ou l'annulation par les autres membres du Collège de certains de ses projets, par exemple les stages pour jeunes en raison de la proposition tardive
- le fait que les points se rapportant à ses compétences étaient systématiquement pointés et discutés
- la futilité des justifications motivant le report ou l'annulation de ses projets
- l'immaturité incroyable des autres membres du collège
- la mauvaise ambiance régnant au sein du collège
- par rapport à son manque de disponibilité et d'implication, elle rappelle avoir été absente pour cause de maladie voici plus d'un an et se demande quelles raisons motivent la motion de méfiance actuelle et l'absence de réaction au moment de ses congés de maladie

DECIDE A LA MAJORITE PAR 13 OUI 5 NON (CG, BD, JPD, OB, PB)

Article 1

D'adopter la motion de méfiance collective déposée par les groupes politiques EMC et MR , et par voie de conséquence, le nouveau pacte de majorité ;

En conséquence,

Article 2

La démission du Collège communal au sens de l'article L1123-14 §1^{er} est adoptée en sa composition suivante :

Bourgmestre : Madame TOURNEUR Aurore

Echevins : Monsieur ANTHOINE Albert, 1^{er} échevin

Madame GRANDE Carla, 2^{ème} échevin

Madame DENEUFBOURG Delphine, 3^{ème} échevin

Madame MINON Catherine, Présidente du CPAS ;

Article 3

Le nouveau Collège communal, au sens de l'article L1123-14 est adopté en sa composition suivante :

« Nouveau pacte de majorité »

Bourgmestre : Madame TOURNEUR Aurore

Echevins : Monsieur ANTHOINE Albert, 1^{er} échevin

Madame DENEUFBOURG Delphine, 2^{ème} échevine

Madame GARY Florence, 3^{ème} échevine

Madame DEMOUSTIER Elodie, 4^{ème} échevine

Madame MINON Catherine, Présidente du Conseil de l'Action Sociale pressentie.

POINT N°3

POP/ELECTIONS.PM

Validation des pouvoirs – Installation et prestation de serment.

DEBAT

La Bourgmestre-Présidente A. Tourneur annonce l'examen du point n° 3 :

Validation des pouvoirs – Installation et prestation de serment.

Le Conseiller JP Delplanque tient à faire part de ce qui suit:

« Le lundi 23 mars 2015 au conseil communal, vous avez acté la démission de Madame Florence Gary en tant que conseillère du CPAS, membre du bureau permanent. Il aurait d'ailleurs été souhaitable que la présentation de son successeur se fasse au cours de cette même réunion ce qui n'a malheureusement pas été le cas (voir tome III fonctionnement des CPAS - pages 60 et 61).

Le mardi 24 mars 2015, au conseil de l'Action sociale et suite à une remarque du groupe GP au sujet de la présence de Florence Gary à la table du CAS, la présidente a précisé, avec raison que Florence Gary restait conseillère du CPAS et membre du bureau permanent aussi longtemps que son ou sa remplaçante n'était pas connue, en ordre au point de vue prestation de serment et présentée au CAS. (L.O art 15 § 3). A ce jour, je ne peux que constater que Madame Florence Gary ne peut être élue échevine étant donné l'incompatibilité de fonction entre l'échevine au conseil communal et l'élue du CPAS qu'elle est toujours à ce jour et ce conformément à l'article 9 de la loi organique des CPAS du 08/07/1976 - article 9 - 5° qui dit: Ne peuvent faire partie des conseils de l'action sociale les bourgmestres et les échevins,...

Compte tenu de ce qui précède, je pense donc que cette nomination de Florence Gary au poste d'échevine doit être reportée jusqu'à ce que le ou la remplaçante soit connue et légalement désignée tant par le conseil communal que par le conseil de l'action sociale. »

La Directrice générale explique que la démission de Mme F. Gary a été acceptée par le Conseil communal le 23/03/2015 et par le Conseil de l'action sociale le 24/04/2015. Elle ne pourra donc plus y siéger mais elle peut prêter serment aujourd'hui.

Elle précise également que le dépôt et le vote de la motion de méfiance à l'encontre du collège entraîne la démission des Conseillers de l'action sociale. De nouvelles candidatures devront être déposées selon le calendrier suivant :

- le mardi 07/04/2015 de 14 heures à 16 heures (le lundi 06 avril étant férié)

- le lundi 13/04/2015 pour les listes qui seraient déclarées irrecevables le mardi 07.

L'élection de plein droit des Conseillers de l'action sociale sera inscrite au Conseil communal prévu le 27 avril 2015.

La Bourgmestre-Présidente confirme en rappelant que la même procédure a été suivie pour Mme C. Grande lors de son installation en qualité d'Echevine.

L'Echevin A. Antoine reçoit la prestation de serment de Mme Tourneur qui reprend ensuite la présidence et reçoit les prestations de serment des échevins. La Présidente pressentie ne pourra prêter serment qu'après son installation au Conseil de l'action sociale.

La Bourgmestre souhaite la bienvenue aux nouvelles échevines.

Le Conseiller JP Delplanque ne voit pas à l'ordre de jour l'inscription du Programme de politique générale et affirme qu'il est obligatoire pour le collège communal de présenter un programme général de politique communale à l'approbation des conseillers communaux (article L1123-27 du code de la démocratie locale). Il est étonné de ne pas voir ce point à l'ordre du jour. 3 mois pour le faire. Et donc le bateau "Estinnes" va naviguer 3 mois de plus sans destinations connues!

La Directrice générale f.f. répond que le programme de politique générale a été adopté par le Conseil communal en début de mandat.

Pour le Conseiller JP Delplanque, un nouveau programme doit être élaboré et il serait bon qu'il le soit sans tarder.

La Directrice générale f.f. répond qu'elle se renseignera.

Vu la délibération de ce jour adoptant une motion de méfiance collective constituant un nouveau pacte de majorité au sens de l'article L1123-14 du CDLD où les membres du Collège sont :

Bourgmestre : Madame TOURNEUR Aurore,
 Echevins : Monsieur ANTHOINE Albert, 1^{er} échevin,
 Madame DENEUFBOURG Delphine, 2^{ème} échevine,
 Madame GARY Florence, 3^{ème} échevine,
 Madame DEMOUSTIER Elodie, 4^{ème} échevine,
 Présidente du Conseil de l'Action Sociale pressentie : Madame MINON Catherine.

Considérant que le prescrit de l'article L1123-3 du CDLD est respecté, en ce sens que les deux sexes sont représentés parmi les Echevins ;

Considérant que les Bourgmestre et Echevins ne tombent pas dans un des cas d'incompatibilités prévus aux articles L 1125-1, 1125-2 et L1125-3 in fine du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que les Bourgmestre et Echevins doivent être installés dans leurs nouvelles fonctions ;

Considérant que rien ne s'oppose dès lors à ce qu'ils prêtent le serment prescrit par l'article L 1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant qu'après l'adoption du pacte de majorité, le candidat Bourgmestre prête serment entre les mains du premier Echevin en charge, Monsieur Albert ANTHOINE et prête le serment prescrit par l'article L 1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme Aurore TOURNEUR est déclarée installée dans ses fonctions de bourgmestre et reprend la présidence de la séance.

Les échevins élus sont alors invités à prêter le serment suivant prescrit par l'article L 1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : *« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».*

Appelés dans l'ordre fixé par leur rang dans le pacte de majorité, MM ANTHOINE Albert, DENEUFBOURG Delphine, GARY Florence, DEMOUSTIER Elodie prêtent successivement serment entre les mains de Mme Aurore TOURNEUR, Bourgmestre et sont déclarés installés dans leurs fonctions d'échevin.

Interpellation citoyenne

La Bourgmestre-Présidente invite Mme AMATO Constance à poser sa question citoyenne.

Madame la Bourgmestre et les membres du Collège communal,

Madame la Directrice générale,

Objet : Question citoyenne à Madame la Bourgmestre.

Suite à la demande au Conseil communal de ce 23 mars 2015, Madame la Bourgmestre a autorisé qu'une question soit posée au Conseil communal extraordinaire de ce 31 mars prochain.

La question qui sera posée ce 31 mars 2015 portera sur l'éviction d'un poste échevinal.

· Selon l'installation de la nouvelle mandature 2012-2018, il était convenu qu'il y aurait 1 bourgmestre et 4 échevins. Aujourd'hui, je remarque, suivant la motion de méfiance datée du 18/03/2105, que la majorité en place adoptera la composition de 1 bourgmestre et 5 échevins. J'aimerais des explications, quelles sont les raisons et ce qui motive ce bouleversement pour notre entité, ainsi que l'impact financier?

Je vous remercie de me tenir informée des modalités nécessaires. Veuillez me contacter par mail.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, mes salutations distinguées. »

La Bourgmestre-Présidente relève que la question relative au nombre de voix de l'EMC ne faisait pas partie de la question initiale. Elle rappelle qu'elle a déjà répondu au début de la séance à propos de la question. En début de mandat, le programme EMC comportait bien la diminution d'un poste d'échevin. La majorité s'est ouverte à un nouveau partenaire qui a des exigences et a demandé deux postes au niveau du Collège. Les échevins ont donc proposé leur démission. En matière financière, la diminution d'un échevin représente une non-dépense depuis 2012 de 70.000 euros. Maintenant, on en revient à la situation prévue par le CDLD, 6 postes et non 5. Elle remercie Mme Amato pour son interpellation.

Avant la clôture, Mme Grande souhaite apporter deux remarques :

- au vu de la situation, on ne sait pas si la motion vise à élargir la majorité ou à évincer une Echevine qui ne sait pas travailler. Elle estime que les propos sont faux et mensongers.
- Une note humoristique, quelqu'un lui aurait dit que « pour la remplacer, il en faut deux », elle met donc son porte nom aux enchères.

L'ordre du jour étant épuisé, la Bourgmestre Présidente lève la séance à 20H20.